Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_121-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2026_121

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 18 septembre 2026

LE 24 septembre 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	68
Votants	77
Pouvoirs	9

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU COMITÉ LOCAL POUR L'EMPLOI – ARRONDISSEMENT DE PÉRIGUEUX

PRESENTS :
Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTAIGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE ML, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. DETRIEUX, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. WEBER, M. BAGUELIN

ABSENT(S) EXCUSE(S) :
M. BECKER, Mme CASTANIE, Mme FAURE C, M. REYNET, M. TALLET

POUVOIR(S) :
Mme VOLPATO donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS
M. DELCROS donne pouvoir à M. BIJOU
M. GEORGIADES donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
M. MASO donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme MOREAU donne pouvoir à M. CADET
M. ROLLAND donne pouvoir à M. DEMARET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_121-DE

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU COMITÉ LOCAL POUR L'EMPLOI – ARRONDISSEMENT DE PÉRIGUEUX

Vu le Code Général des collectivités territoriales.

Considérant que la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 vise à améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises. Elle instaure une nouvelle gouvernance du réseau pour l'emploi aux niveaux national, régional, départemental et local. La création des Comités Locaux Pour l'Emploi (CLPE) est à l'échelle des arrondissements afin de structurer la gouvernance locale de l'emploi.

Qu'il est nécessaire de désigner les représentants de la collectivité au sein du CLPE pour l'arrondissement de Périgueux.

Que le CLPE constitue un outil stratégique de gouvernance territoriale permettant aux élus de participer directement à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques locales de l'emploi, dans une logique de partenariat, d'efficacité et de développement territorial.

Qu'après analyse des modalités de gouvernance, il apparait que le Grand Périgueux dispose de deux leviers de représentations distincts, nécessitant la désignation de représentants (deux titulaires et deux suppléants) au titre de la co-présidence et de l'EPCI.

Candidatures proposées :

- 2 élus au titre de la co-présidence : Claudine Faure, titulaire et Marie-Laure Faure, suppléante
- 2 élus au titre de l'EPCI : Catherine Doret, titulaire et Bruno Dunoyer, suppléant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de désigner les représentants mentionnés ci-dessus au Comité Local Pour l'Emploi de l'arrondissement de Périgueux.

- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 12/10/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 12/10/2026	Périgueux, le 12/10/2026
Le secrétaire de séance pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU